

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-02-08

Nombre de Conseillers : 19
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

L'an deux mil vingt-six le deux mars, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Laurent GEORGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 24/02/2026

OBJET	PRESENTS : M. GEORGES Laurent – Maire
TARIFS	M. BARNY Jean-François, Mme HERAULT Laure, Mme LAURICHESSE Léa, M. PERRIN Vincent, M. GILLARDEAU Romain, Mme MICHELET Karine, Mme NOEL Clarisse, M. HOSTEING Etienne, Mme BELIN Nastasia, M. RUMEAU Vincent, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, M. ARMAND Régis, Mme SIRE Nathalie, M. MICHAUX Francis
CONCESSIONS CIMETIERE	Absents excusés : Mmes SEGUINOT Clémence, GUERBE Nathalie, M. DESCARSIN Patrick Procuration : Mme GUERBE Nathalie a donné procuration à M. BARNY Jean-François, M. DESCARSIN Patrick a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa. Secrétaire de séance : M. GILLARDEAU Romain

✓Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2223-13 et suivants

✓Vu la loi n° 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire

✓Vu l'avis de la commission communale « cimetière » en date du 04/12/2025 et la proposition de révision des tarifs de concessions de cimetière

✓Considérant qu'au sein d'un cimetière les concessions sont accordés moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par l'assemblée délibérante

✓Considérant qu'il convient de réviser les tarifs inchangés depuis 2006

Il est proposé ce qui suit :

TYPE CONCESSION	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS NOUVEAUX TARIFS
Pleine terre simple (3.75m ²)	15 ans : 63.75€ 30 ans : 131.25€ 50 ans : 225.00€	30 ans : 200€ 50 ans : 250€
Pleine terre double (6.25m ²)	15 ans : 106.25 30 ans : 218.75 50 ans : 375.00	30 ans : 400€ 50 ans : 500€
Pleine terre Hors sol simple	15 ans : 76.50 30 ans : 157.50 50 ans : 270.00	30 ans : 250€ 50 ans : 300€
Pleine terre Hors sol double	15 ans : 127.50 30 ans : 262.50 50 ans : 450.00	30 ans : 500€ 50 ans : 600€
Case columbarium	30 ans : 32.50€ (tarif 1 case)	30 ans : 50€ 50 ans : 75€
cavurne	30 ans : 400€ 50 ans : 600€	30 ans : 400€ 50 ans : 600€
Jardin du souvenir	Plaque : 40€ pas de tarif dispersion cendres	Plaque : 50€ Dispersion : 50€
Caveau d'attente	/	15€ / jour au-delà du 20 ^{ème} jour

AR Prefecture

016-211603667-20260302-20260208-DE
Reçu le 06/03/2026
.../...

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les tarifs des concessions qui sont désormais en vigueur
- **PRECISE** que les recettes des concessions cimetière seront réservées au budget de la commune
- **MANDATE** le Maire à l'exécution de cette décision

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le
Publié ou Notifié le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
et ont signé au registre les membres présents ;
POUR COPIE CONFORME,

Le Maire

